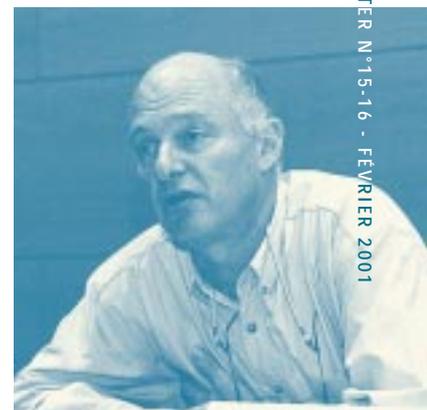


3. Instruments pour l'évaluation – Instruments pour l'action



Pascal Paoli
Fondation européenne pour
l'Amélioration des Conditions de
Vie et de Travail, Dublin, Irlande

Damien Merlié
Fondation européenne pour
l'Amélioration des Conditions de
Vie et de Travail, Dublin, Irlande

Dix ans de conditions de travail dans l'Union européenne

En 2000, la population active de l'Union européenne comptait 159 millions de personnes, dont 83% de salariés et 17% de travailleurs indépendants.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a mené en 2000 sa troisième enquête européenne, en interrogeant 21.500 travailleurs (1.500 pour chacun des Etats membres, à l'exception du Luxembourg dont l'échantillon était de 500 travailleurs) sur leurs conditions de travail dans le cadre d'entretiens en tête-à-tête. Les deux précédentes enquêtes avaient été menées en 1990 (Europe des douze) et en 1995 (Europe des quinze).

Il ressort de l'enquête 2000 que :

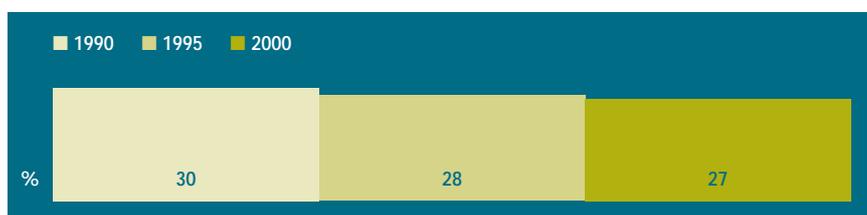
- Les problèmes de santé liés au travail les plus répandus sont :
 - les douleurs dorsales (citées par 33% des travailleurs);
 - le stress (28%);
 - les douleurs musculaires (cou et épaules) (23%);
 - la fatigue générale (23%).
- Ces problèmes de santé, qui sont en augmentation, sont liés à de mauvaises conditions de travail.
- Les expositions à des environnements physiques contraignants (bruit, vibrations, produits dangereux, chaleur, froid, etc.) et à une mauvaise conception des postes de travail (port de charges lourdes et positions de travail pénibles) demeurent importantes.
- Le travail devient de plus en plus intense - facteur qui se dégageait déjà des enquêtes précédentes.
- L'autonomie dans le travail progresse, bien qu'un tiers des travailleurs déclarent encore avoir peu ou pas de contrôle sur leur travail. Toutefois la progression, sensible entre 1990 et 1995, s'est ralentie entre 1995 et 2000.
- La nature du travail évolue : le travail est de plus en plus déterminé par le client et axé sur les technologies de l'information.
- La flexibilité concerne tous les domaines :
 - temps de travail : travail 24 heures sur 24 avec des horaires irréguliers - travail à temps partiel très répandu (17% des travailleurs);
 - organisation du travail : polyvalence et travail en équipe - responsabilisation;
 - marché du travail : importance croissante du travail temporaire.
- Pourtant, les caractéristiques traditionnelles de l'organisation du travail persistent (le travail répétitif et monotone reste très important).
- La flexibilité ne se traduit pas toujours par de bonnes conditions de travail.
- La ségrégation sexuelle demeure importante, au détriment des femmes.
- Les travailleurs temporaires (salariés avec des contrats à durée déterminée et intérimaires) font toujours état de conditions de travail plus difficiles que les travailleurs permanents.

Santé et travail

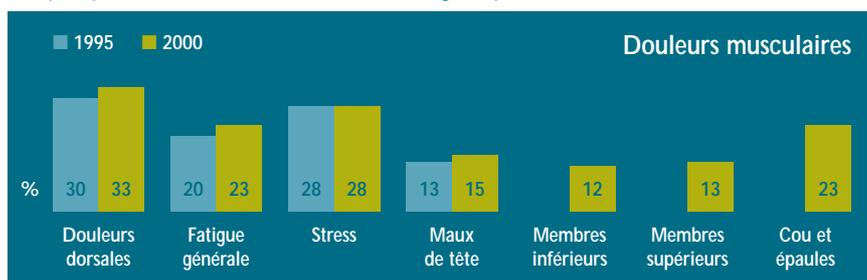
Au cours des dix dernières années, on a noté une légère amélioration de la manière dont les travailleurs perçoivent les risques pour la santé et la sécurité liés au travail (voir graphique 1).

Toutefois, une proportion croissante de travailleurs fait état de problèmes de santé d'origine professionnelle (voir graphique 2). Le pourcentage de troubles musculo-squelettiques (douleurs dorsales et douleurs musculaires, notamment dans le cou et les épaules) augmente, tout comme celui de la fatigue générale. Le taux de stress reste stable (28%). On note une forte corrélation entre le stress, les troubles musculo-squelettiques et les caractéristiques de l'organisation du travail telles que le travail répétitif et le rythme de travail élevé (voir tableau 1).

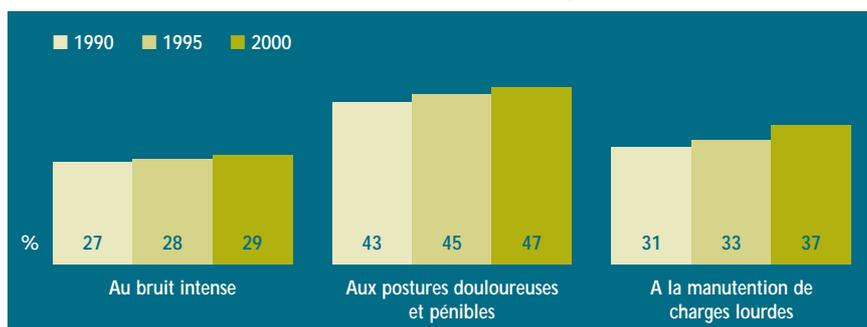
Graphique 1 : Travailleurs déclarant leur santé ou leur sécurité menacée du fait de leur travail



Graphique 2 : Problèmes de santé d'origine professionnelle



Graphique 3 : Travailleurs exposés à des risques physiques



Exposition aux risques physiques

Qu'il s'agisse d'environnements de travail contraignants (bruit, air pollué, chaleur, froid, vibrations), du port de charges lourdes ou du travail dans des postures douloureuses et pénibles, on constate autant de problèmes en 2000 qu'en 1990 et 1995 (voir graphique 3). La proportion de travailleurs concernés par ces contraintes demeure élevée.

En 2000, comme dans les enquêtes précédentes, les résultats montrent que les hommes sont plus exposés que les femmes à tous ces problèmes, sauf pour les positions de travail douloureuses et pénibles, où les taux sont identiques.

Les travailleurs précaires (intérimaires et contrats à durée déterminée) sont plus exposés au port de charges lourdes et aux postures pénibles que les travailleurs ayant un emploi permanent (voir graphique 10).

Travail répétitif

Le travail répétitif est encore très répandu. En 1995, 57% des travailleurs déclaraient effectuer des gestes répétitifs (dont 33% de façon permanente). En 2000, ce taux reste identique (57%), avec une faible diminution pour les travailleurs concernés de façon permanente (31%).

La question sur les tâches répétitives a été transformée en 2000, il est donc difficile de distinguer une tendance. En 2000, 32% des travailleurs déclarent effectuer des tâches répétitives d'une durée de moins de 10 minutes et 22% de moins d'une minute.

Le travail répétitif est en étroite corrélation avec les troubles musculo-squelettiques (voir tableau 1).

Tableau 1 : Problèmes de santé liés à des gestes répétitifs (%)

%	Douleurs dorsales	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou	Douleurs musculaires dans les membres supérieurs	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs
Gestes répétitifs	48	37	24	21
Pas de gestes répétitifs	19	11	4	5
Moyenne	33	23	13	11

Intensité du travail

L'intensité du travail s'est accrue au cours de la dernière décennie, plus nettement entre 1990 et 1995 qu'entre 1995 et 2000.

En 2000, plus de la moitié des travailleurs signalent des rythmes de travail élevés et des délais serrés à respecter pendant au moins un quart de leur temps de travail (voir graphique 4). De plus, 21% de l'ensemble des travailleurs considèrent qu'ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour réaliser leur travail (voir tableaux 2 et 3).

L'intensité du travail est étroitement liée aux problèmes de santé professionnelle et aux accidents du travail.

Tableau 2 : Problèmes de santé liés au travail à cadence très élevée (%)

%	Douleurs dorsales	Stress	Douleurs musculaires dans le cou et les épaules	Blessures
Cadence élevée en permanence	46	40	35	11
Jamais de cadence élevée	25	21	15	5

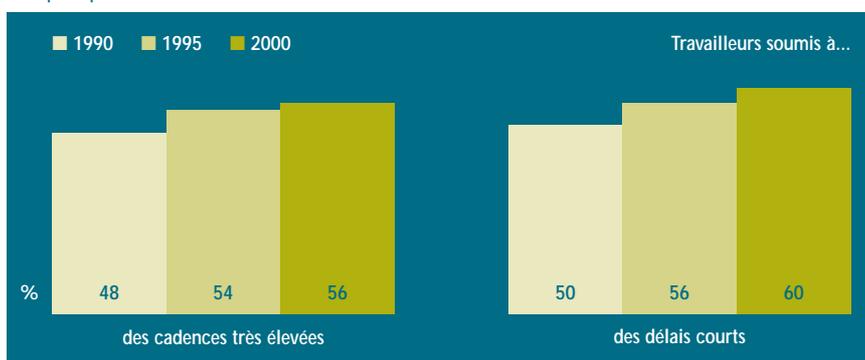
Tableau 3 : Problèmes de santé liés à des délais serrés (%)

%	Douleurs dorsales	Stress	Douleurs musculaires dans le cou et les épaules	Blessures
Délais serrés en permanence	42	40	31	10
Jamais de délais serrés	27	20	17	5

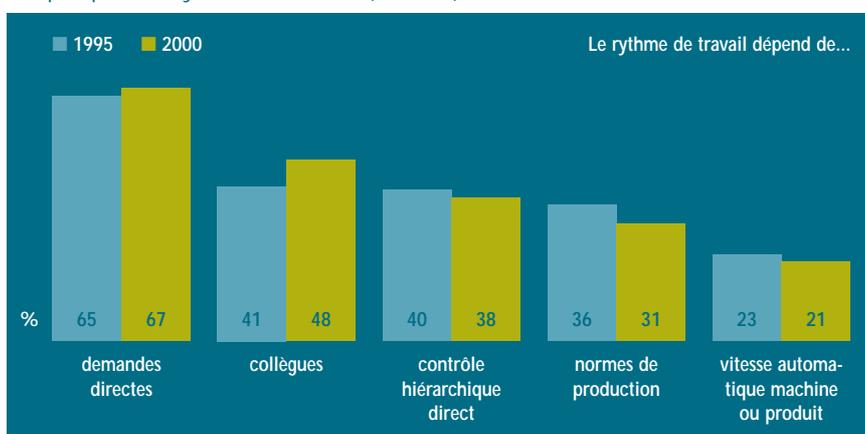
Facteurs déterminant le rythme de travail

Entre 1995 et 2000, le rythme de travail a été de plus en plus induit par les "contraintes de marché" (demandes externes des clients, des passagers, des usagers, des patients, etc.) et par le travail effectué par des collègues. En revanche, les "contraintes industrielles" (telles que les normes de production ou la vitesse automatique des machines et le déplacement des produits) ou les "contraintes bureaucratiques" (telles que le contrôle hiérarchique direct) sont devenues moins courantes (voir graphique 5).

Graphique 4 : Travailleurs soumis à des cadences élevées et des délais très serrés



Graphique 5 : Rythme de travail (salariés)



Autonomie

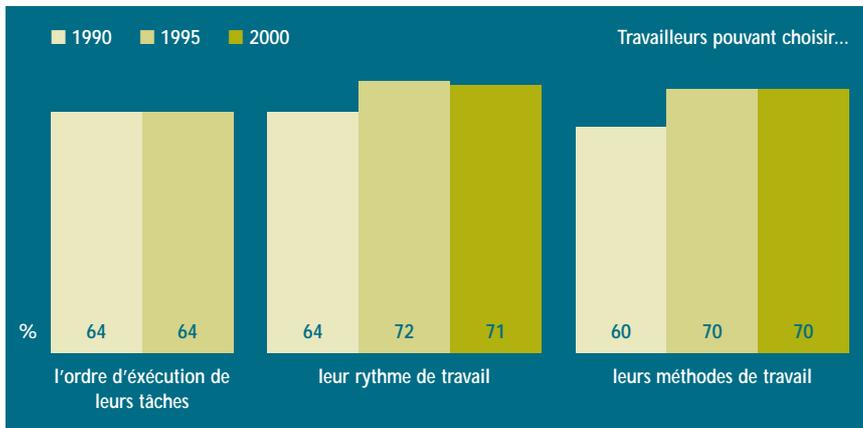
Alors qu'entre 1990 et 1995, la proportion de travailleurs ayant un contrôle sur leur cadence de travail avait augmenté de façon significative (de 64% à 72%, ou de 59% à 68% pour les salariés), entre 1995 et 2000 ce taux a très légèrement diminué pour atteindre 71% (67% pour les salariés); (voir graphique 6).

La proportion de travailleurs qui exercent un contrôle sur leurs méthodes de travail a également augmenté, de 60% (56% des salariés) en 1990 à 70% (67% des salariés) en 1995. Ce pourcentage est resté identique en 2000.

La proportion de travailleurs qui peuvent choisir l'ordre d'exécution de leurs tâches est resté stable entre 1995 et 2000, avec 64% (60% des salariés).

Entre 1995 et 2000, on note une dégradation importante en termes de métiers, pour les opérateurs d'usine et de machines et le personnel des services, et en termes de secteurs d'activités, pour les transports et les communications.

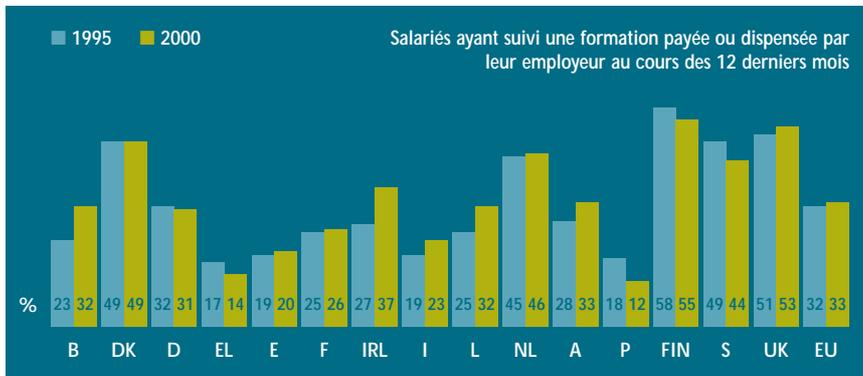
Graphique 6 : Autonomie



La proportion de travailleurs ayant la possibilité de décider du moment où prendre une pause ou leurs congés a légèrement diminué entre 1995 (63% et 57%) et 2000 (61% et 56%).

44% des travailleurs ont une influence sur leurs horaires de travail; les travailleurs indépendants (84%) ont beaucoup plus de contrôle que les salariés (36%) et les hommes (47%) ont plus de contrôle que les femmes (41%). Les salariés permanents (38%) jouissent d'une plus grande autonomie que les travailleurs avec des contrats à durée déterminée (29%) et les intérimaires (23%). Plus les compétences professionnelles sont élevées, plus le degré d'autonomie augmente.

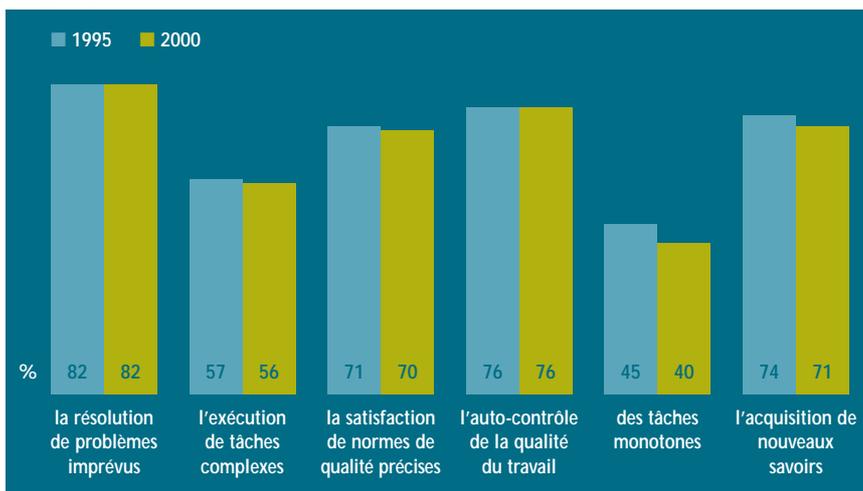
Graphique 7 : Formation



Nature du travail

La proportion de personnes travaillant sur ordinateur (au moins de façon occasionnelle) a légèrement augmenté, passant de 39% en 1995 à 41% en 2000. Cette hausse est plus marquée pour les travailleurs indépendants, pourtant le travail sur ordinateur reste moins répandu parmi les travailleurs indépendants que parmi les salariés (33% contre 43%).

Graphique 8 : Contenu du travail

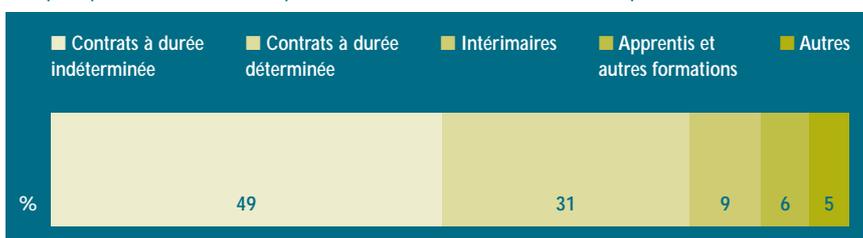


En 2000, le télétravail n'est plus une pratique exceptionnelle. Le télétravail à plein-temps ou presque est pratiqué par un peu plus de 1% de la population au travail et concerne essentiellement les catégories professionnelles hautement qualifiées dans les secteurs des services d'intermédiation financière et de l'immobilier.

Compétences, formation et soutien

33 % des salariés ont reçu une formation offerte par leur employeur au cours de l'année écoulée, contre 32% en 1995. La proportion de travailleurs intérimaires bénéficiant d'une formation tend à rattraper celle des travailleurs permanents.

Graphique 9 : Salariés depuis moins d'un an dans l'entreprise (%)



8% des travailleurs considèrent que les exigences du poste sont trop élevées par rapport à leurs compétences (contre 7% en 1995) et le même taux considère qu'elles sont trop faibles (11% en 1995). Enfin 89% déclarent pouvoir bénéficier du soutien de leurs collègues si besoin est.

Contenu du travail

Dans l'ensemble, les indicateurs relatifs au contenu des tâches (résolution de problèmes, contrôle de la qualité) ou à leur complexité restent stables. Le travail monotone est en diminution, bien que cela ne soit pas compensé, ainsi que l'on pourrait s'y attendre par une augmentation de l'acquisition de nouveaux savoirs.

Temps de travail

Durée de travail

Une proportion importante de travailleurs déclarent des durées de travail courtes (16% des travailleurs effectuent moins de 30 heures par semaine) alors qu'on note également une proportion importante de travailleurs déclarant des durées de travail très longue (20% de l'ensemble des travailleurs et 14% des salariés effectuent plus de 45 heures par semaine).

Travail à temps partiel : 18% des personnes interrogées déclarent travailler à temps partiel, mais cette notion est interprétée différemment selon les pays. Le travail à temps partiel reste un phénomène principalement féminin (32% de femmes, 6% d'hommes) et il est plus répandu dans certains pays (tels que les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Enfin, 23% des travailleurs à temps partiel souhaiteraient travailler davantage.

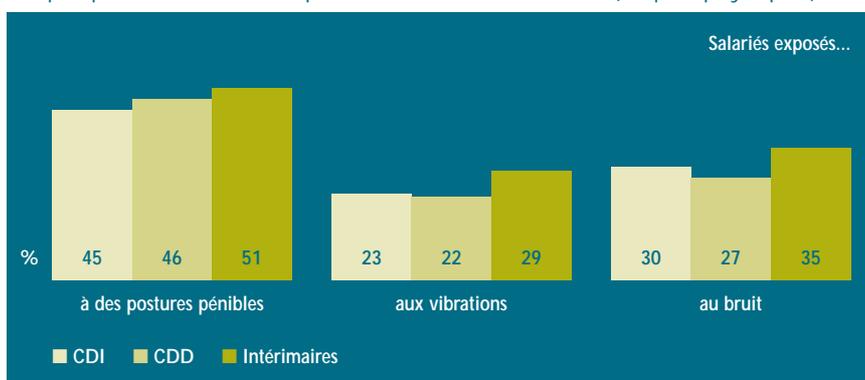
Tableau 4 : Durée du travail (% de travailleurs)

% des salariés travaillant:	1995	2000
< 30 heures hebdomadaires	15	17
≥ 45 heures hebdomadaires	16	14
Temps partiel (spontané)	-	18
Souhaiteriez-vous travailler:		
plus	-	23
moins	-	9

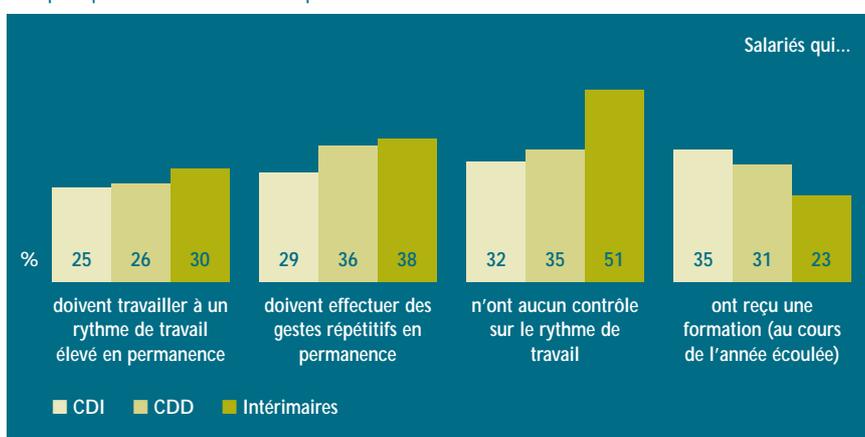
Trajets

L'évolution des temps de trajet doit être suivie de près, notamment à la lumière de l'accroissement du travail à temps partiel. La durée moyenne des trajets quotidiens est de 38 minutes, mais on note des écarts importants tant entre les individus (18% des personnes interrogées déclarent un trajet quotidien de plus de 60 minutes) qu'entre les pays (les Pays-Bas affichent les temps de trajet les plus longs).

Graphique 10 : Statut d'emploi et conditions de travail (risques physiques)



Graphique 11 : Statut d'emploi et conditions de travail



Travail continu

Les tendances observées en 1995 se confirment et illustrent l'importance du travail posté (cité par 20% des travailleurs), du travail de nuit (19%) et du travail le week-end (travail le samedi: 52%; le dimanche: 27%). On observe de légères baisses pour toutes ces formes de travail, principalement chez les travailleurs indépendants, mais également dans une certaine mesure chez les salariés (voir tableau 5).

Graphique 12 : Violence et harcèlement au travail

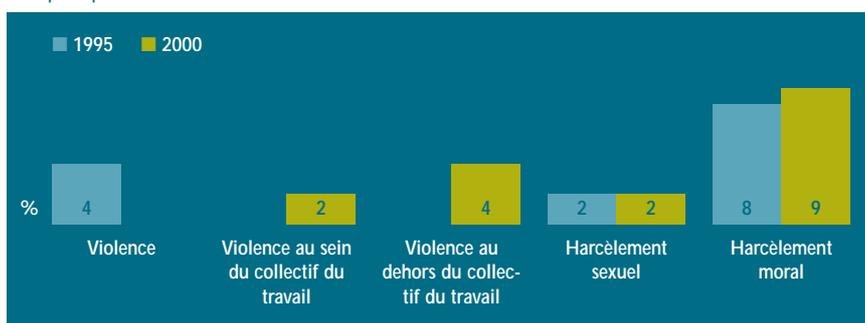


Tableau 5 : Travail continu (% de salariés effectuant au moins 25% du temps)

Type	1990	1995	2000
Travail de nuit	17	19	18
Travail posté	-	-	22
Travail le samedi	-	48	47
Travail le dimanche	-	25	24

Horaires flexibles

On note non seulement un étalement du temps de travail sur tous les jours de la semaine et toutes les heures du jour, mais également une irrégularité des horaires de travail. 24% des travailleurs déclarent avoir des horaires hebdomadaires irréguliers et 41% des horaires journaliers irréguliers.

Pour 19% des travailleurs, la flexibilité du temps de travail entre en conflit avec les obligations familiales et sociales.

Ségrégation sexuelle

■ La ségrégation sexuelle reste importante. Non seulement les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois (les emplois de dirigeants et de cadres sont davantage réservés aux hommes), mais pour une même catégorie d'emplois, les hommes occupent généralement les postes de responsabilité.

■ La ségrégation sexuelle est également très marquée en termes de niveaux de salaires pour des emplois de catégories identiques (conséquence de la ségrégation mentionnée précédemment) et à durée de travail équivalente (voir tableau 6).



Instruments pour l'évaluation - Instruments pour l'action

Autres exposés disponibles sur notre site web : www.etuc.org/tutb/fr/conference200062.html

■ Evaluation des conditions de travail à partir de l'expérience des travailleuses et des travailleurs

Laurent Vogel, Bureau Technique Syndical Européen pour la Santé et la Sécurité, Bruxelles, Belgique

■ Le retour d'expériences de la santé sur les lieux de travail vers la recherche en santé au travail

Christer Hogstedt, Institut National pour la Vie au Travail, Stockholm, Suède

■ Enfin, comme le montre le tableau 7, le travail des femmes se caractérise encore majoritairement par une double charge de travail.

Tableau 6 : Niveaux de revenus par genre (%)

Niveau de revenu	Femmes	Hommes	Total
Faibles revenus	26	9	16
Revenus moyens faibles	24	19	21
Revenus moyens élevés	17	22	20
Revenus élevés	10	22	17
Ne se prononcent pas	23	29	26

Tableau 7 : A la maison, qui s'occupe de quoi (% des personnes interrogées qui y consacrent 1 heure ou plus chaque jour)

A la maison, qui...	Femmes	Hommes
s'occupe des enfants et de leur éducation ?	41	24
fait la cuisine ?	64	13
fait le ménage ?	63	12

Travailleurs temporaires

Il est clairement apparu à l'issue de l'enquête de 1995 que le travail temporaire (travailleurs salariés avec des contrats à durée déterminée et intérimaires) était lié à de mauvaises conditions de travail. Cette constatation est toujours de mise en 2000 (voir graphiques 10 et 11). Le travail temporaire occupe une place importante (10% des salariés ont des contrats à durée déterminée et 2% des contrats d'agences d'intérim) et seulement la moitié des salariés recrutés depuis moins d'un an sont sous contrat à durée indéterminée (voir graphique 9).

Violence et harcèlement au travail

La violence et le harcèlement sur le lieu de travail, comme indiqué lors des enquêtes précédentes, restent des problèmes majeurs (voir graphique 12). On note des écarts importants entre les pays (variant de 4% à 15% en matière de harcèlement) qui reflètent probablement des différences de sensibilité et le fait que ces questions fassent (ou non) l'objet de débats publics. On peut donc supposer que dans certains pays, les chiffres sont sous-estimés par rapport à la réalité.

Pascal Paoli et Damien Merllié